TVA : AGENCES DE VOYAGES & ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

Régime de TVA sur marge, régime de droit commun

OBJECTIFS

- Maîtriser la complexité du régime de TVA sur marge et déterminer la base d'imposition.
- Exercer ses droits à déduction en toute sécurité.
- Sécuriser et optimiser sa pratique de la TVA.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Agences de voyage et organisateurs d'évènements :
- Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :
- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

Niveau :

☐ Professionnel	☐ Avancé	☑ Expert

MODALITÉS

Intervenant :
Spécialiste TVA - Secteur évènementiel.

Moyens pédagogiques & techniques :
Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :
QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS par personne	1 JOUR 7 heures
Société	**820 € HT**
Cabinet d'expertise-comptable	**615 € HT**
Formation intra (France entière)	**Sur devis à partir de 1900 € HT**

LE CADRE LÉGAL

- Directives européennes et règles fiscales françaises
- Jurisprudences communautaire (CJCE) et nationale

RAPPELS

- Notion de base d'imposition
- Taux de TVA
- Notions d'intermédiaires « opaques » et « transparents »

AGENCES DE VOYAGE :

- Notion de prestation de services unique
- Qualification d'agence de voyages
- Règles de territorialité (France, UE, hors UE)
- Base d'imposition et droits à déduction

ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

- Secteur MICE (Meeting, Incentive, Convention, Events)
- Règles de territorialité (France, UE, hors UE) selon les relations B to B et B to C
- Base d'imposition et droits à déduction
- Cas particulier du PCO (Professionnal Congress Organizer)
  - Sommes engagées pour le compte du donneur d'ordre
  - Encaissement pour son compte (droits d'entrée, location espaces…)

OBLIGATIONS COMPTABLES

- Création de secteurs distincts d'activité au regard du droit à déduction
- Comptabilisation et justifications
- Mentions obligatoires à porter sur les factures
- Déclaration CA3
- Déclaration européenne de services

PROCÉDURES COMPTABLES

- Adaptation du Plan Comptable Général aux activités de fabrication et de distribution (intermédiation opaque – intermédiation transparente)
- Traitement comptable et fiscal des indemnités d'annulation
- Fonctionnement des comptes spécifiques : présentation des schémas d'écriture relatifs à la TVA sur marge
- Travaux de fin d'exercice : régularisation de la TVA sur marge.

Scannez pour choisir votre session de formation

Créé le 05/01/2022 - Mis à jour le 01/02/2024